

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.09.2024

Révision: 03.09.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** ***Carbyc Pro*****· No CAS:**

144-55-8

· UFI: FT40-40CU-6002-X6RD**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***· Emploi de la substance / de la préparation matériaux de base****· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:**

Leu+Gygax AG

Fellstrasse 1

CH-5413 Birmenstorf

· Service chargé des renseignements:*Dépt. sécurité de produit**Téléphone 056 201 45 45**e-mail: stucki@leugygax.ch**pendant des heures de bureau***· 1.4 Numéro d'appel d'urgence***Tox Info Suisse**Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)**Cas non-urgents: +41 44 251 66 66**www.toxi.ch***RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008***La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.***· 2.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant****· Pictogrammes de danger néant****· Mention d'avertissement néant****· Mentions de danger néant****· Conseils de prudence***P102 Tenir hors de portée des enfants.**P501 Retourner le contenu / récipient au point de vente ou remettre à un point pour déchets spéciaux de collecte.***· Indications complémentaires:***SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.**EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.*

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.09.2024

Révision: 03.09.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Carbyc Pro

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**
144-55-8 hydrogénocarbonate de sodium

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité).
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures souillés.
Laver à fond avec de l'eau et du savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Montrez la fiche de données de sécurité si possible.
Il doit y avoir de l'eau courante sur le lieu de travail.
- **Après contact avec les yeux:**
Enlever les lentilles de contact.
Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 10 à 15 minutes, en écartant les paupières pour un rinçage complet.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.
- **Après ingestion:**
Garder son calme.
NE PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Les symptômes et effets connus les plus importants sont décrits dans l'étiquetage (voir chapitre 2) et / ou chapitre 11.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.09.2024

Révision: 03.09.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Carbyc Pro

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**Poudre de CO₂

En cas d'incendie important : mousse résistant à l'alcool et eau pulvérisée

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

En cas d'incendie, il se forme des produits de décomposition très toxiques qui sont nocifs pour la santé.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique. Voir section 8.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Conseils pour une manipulation sans danger

Ne jamais utiliser de pression pour vider les conteneurs. Ce ne sont pas des conteneurs résistants à la pression.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.09.2024

Révision: 03.09.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Carbyc Pro

(suite de la page 3)

Se laver soigneusement les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation avec le produit.

Ne jamais vider les récipients sous pression. Il ne s'agit pas de récipients résistants à la pression.

Conserver le produit dans des récipients fabriqués dans le même matériau que l'original.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Reportez-vous à la section 10 pour obtenir des informations sur les conditions et les matériaux à éviter.

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Laisser dans les récipients d'origine hermétiquement fermés. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Conserver dans un environnement sec et bien ventilé.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Tenir à l'écart des agents oxydants et des substances fortement acides ou alcalines.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Température de stockage optimale entre 5 °C et 35 °C

Les sources de chaleur, les radiations, l'électricité et le contact avec les aliments doivent être évités.

Les récipients ouverts doivent être soigneusement fermés et placés verticalement afin d'éviter les fuites.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Matériau de base**

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains:**



Gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques CE II selon les normes EN 420, EN 374 (Recommandé : Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374) : par ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), etc.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.09.2024

Révision: 03.09.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Carbyc Pro

(suite de la page 4)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

Porter des lunettes en osier (selon EN166/3, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

· Protection du corps:

Choisir les moyens de protection corporelle en fonction de l'activité et des effets possibles, tablier, bottes de protection (EN ISO 13287), combinaison de protection chimique (selon EN ISO 20347).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Solide

· Couleur:

Blanc

· Odeur:

Inodore

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

· Point d'ébullition:**· Inflammabilité**

La substance n'est pas inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion**· Inférieure:**

Non déterminé.

· Supérieure:

Non déterminé.

· Point d'éclair

Non applicable.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· La température d'inflammation minimum:**· pH**

7,2-9,2 (5 %)

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.09.2024

Révision: 03.09.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Carbyc Pro

(suite de la page 5)

- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
- **Dynamique:** Non applicable.
- **Solubilité**
- **l'eau:** Insoluble
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non applicable.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité:** Non déterminée.
- **Densité relative** Non déterminée
- **Tension superficielle**
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Caractéristiques des particules**
Voir point 3.

- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- **Forme:** Poudre
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- **Température d'inflammation:** Non déterminé.
- **Plus petite énergie d'inflammation:**
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Classe d'explosivité de poussière:**
- **Teneur en substances solides:** 100,0 %
- **Taux d'évaporation:** Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Le produit n'est pas dangereux en raison de sa réactivité.
- **10.2 Stabilité chimique**
Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Voir section 7.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
- **10.4 Conditions à éviter** Toute manipulation inappropriée doit être évitée.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement alcalins ou acides afin d'éviter les réactions exothermiques.

CH/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.09.2024

Révision: 03.09.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Carbyc Pro

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité écologique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **12.7 Autres effets néfastes**
Aucun problème écologique n'est à prévoir si le produit est manipulé et utilisé correctement.

CH/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.09.2024

Révision: 03.09.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Carbyc Pro

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
voir vers le bas

· Code déchet:

02 01 08 S déchets de produits chimiques à usage agricole contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:**

Les récipients usagés vides doivent être vidés de manière optimale et soigneusement nettoyés avant d'être remis à la déchèterie.

Remettre les restes de produits phytosanitaires pour élimination à un centre de collecte communal, à un centre de collecte pour déchets spéciaux ou au point de vente.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** néant**· ADR, IMDG, IATA** néant**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****· ADR, IMDG, IATA** néant**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** néant**· ADR, ADN, IMDG, IATA****· Classe** néant**· 14.4 Groupe d'emballage** néant**· ADR, IMDG, IATA** néant**· 14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.**· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.**· "Règlement type" de l'ONU:** néant**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.09.2024

Révision: 03.09.2024

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Carbyc Pro

(suite de la page 8)

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

la substance n'est pas comprise

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

la substance n'est pas comprise

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

la substance n'est pas comprise

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit

· **Contact:**

· **Date de la version précédente:** 28.08.2024

· **Numéro de la version précédente:** 3

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NOEC: No Observed Effect level Concentration

LOEC: Lowest Observed Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

EC₅₀: half maximal effective concentration